



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mme Magali BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Olivier FARNER, M. Jordane FONTAINE, M. René GREPT, M. Nicolas HAFNER, M. Didier JACCARD, M. Martin STAUB
Excusés	M. Gérard FONTAINE, M. Lory GENOUD
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30 et informe que Mme Céline Fontaine devra partir à 19H20.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2019**
2. **Distribution et présentation du budget 2020**
3. **Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 684'000 Francs destiné à la construction de deux immeubles de logement communaux**
4. **Communications de l'exécutif.**
5. **Propositions et questions individuelles.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2019

Page 5, Point 5, M. Farner : c'est lui-même qui s'est exprimé, non M. Hafner.

Page 6, Point 7, 3^e §, M. Hafner : « ...soirée jazz de la rentrée du 23 août en faveur du Burkina Faso qui s'est bien... » Puis plus loin : « ...une belle recette pour l'association. »

Page 7, M. Hafner, 1^{er} § : « le dernier bus arrive à 00H55 et que... ».

Avec ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Distribution et présentation du budget 2020

Le Président propose de passer la parole au président de la commission des finances.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

M. Jaccard précise que la commission s'est réunie le 2 octobre et a passé en revue l'ensemble des lignes du projet de budget. Il remercie au nom de la commission l'exécutif et M. Revillet pour le travail fait. Les commentaires accompagnant les lignes budgétaires ont été très appréciés. D'où le document envoyé, plus exhaustif que celui qui fera l'objet de la présentation lors du prochain CM et qui permettra ce soir de débattre en toute transparence. Il relate aussi une discussion lancée relative à la santé financière de Soral, et plus particulièrement sur l'imprévisibilité des recettes fiscales qui en l'occurrence sont extrêmement favorables. L'idée évoquée pour les exercices futurs, c'est une réflexion sur le niveau du centime additionnel pour éventuellement le baisser. Il ajoute cependant que cela suppose une maîtrise des indicateurs financiers et un suivi sur plusieurs années pour prendre une telle décision. Il faudrait probablement disposer d'un rapport d'expertise et d'une comparaison avec des entités publiques ayant fait ce type de démarche. Il souligne que ces variations de recettes fiscales dont nous ne connaissons pas tous les tenants et aboutissants restent difficiles à apprécier dans leur évolution sur un plus long terme.

Dernier point : le plan comptable nous invite aussi à réfléchir sur une planification quadriennale, qui elle aussi nécessite une meilleure visibilité et compréhension des indicateurs présentés la dernière fois.

M. Revillet propose de commencer par le résultat du projet de budget élaboré, à savoir un Boni de 116'047.-, résultant d'un total des recettes de 2'811'800.- et d'un total des charges de 2'695'753.-. Il passe ensuite à l'examen poste par poste :

01.30 CM : +3'180.- qui correspondent à l'arrivée de 2 nouveaux cm, ainsi qu'une indemnité non encore formellement décidée pour le président du Bureau.

Mme Dougoud rappelle qu'il avait été évoqué l'idée d'établir des jetons de présence pour les commissions.

M. Grept reconnaît qu'il en avait été question, mais que ce point n'a pas été abordé au budget.

M. Revillet précise en réponse à une question qu'il n'y a pas de barème, mais que le coût des jetons oscille entre zéro et CHF 30-50.- par membre présent selon certaines communes qui ont été sondées.

Le Président rappelle que l'on parle ici de 6 mois, puisque le prochain CM entrera en exercice le 1^{er} juin et que les jetons de présence n'ont pas fait l'objet d'une discussion. A réfléchir donc pour le futur.

01.31130 Acquisition de matériel informatique : + 15'500.- Remplacement éventuel des iPad pour les cm, des PC pour l'exécutif et autre matériel qui doit être absolument changé selon le SIACG.

M. Farner demande si ces iPad ne sont pas plutôt à vendre, car propriétés de la Mairie ? De plus, ils ne semblent pas hors d'usage pour consulter des courriels...

M. Jaccard précise que la commission a prévu de faire un effort sur l'équipement informatique de la Mairie en général. Ne sachant pas qui est propriétaire de ces

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

machines, il serait d'avis d'utiliser ou réutiliser ce matériel tant qu'il remplit son but. En revanche, pour les PC de l'exécutif et de la Mairie, il paraît justifié de les remplacer.

Le Président ajoute que l'idée avait aussi été évoquée que ces matériels puissent être rachetés. Il propose de demander au SCIACG quel serait le prix correct de rachat après 5 ans d'utilisation ? et pour ceux qui ne veulent pas les racheter, réinitialiser pour un usage de la Mairie.

02.30 Charges de personnel : -4'080.- Formations prévues : la somme de 20'000.- a été réduite à 15'000.-, car peu utilisée en 2019.

02.31 : + 27'000.- Plusieurs variations : engagement d'une personne temporaire durant le congé maternité en 2019 de la secrétaire plus prévu en 2020, mais 20'000.- prévus pour un mandat d'un archiviste suite à une inspection des archives cantonales et son rapport exigeant un remaniement immédiat et en profondeur qui comprendra notamment la mise en place d'un plan de classement qui est inexistant. **M. Revillet** précise que ce remaniement se fera sur plusieurs années et précise que le rapport des AEG est à disposition des conseillers pour consultation.

Honoraires SCI : un système de contrôle interne doit être mis en place, directive du SAFCO. Un 1^{er} prestataire a été consulté avec un devis de 35-40'000.- et **M. Revillet** précise que la commune est en train d'évaluer un second nettement meilleur marché qui répond également aux exigences, ce dernier devrait vraisemblablement être retenu.

02.36 : amortissement FIDU et cotisation ACG

14.36 : légère hausse des frais de participation aux documents d'identité (démographie)

15.31 : +17'000.- Services du feu : demande du capitaine pour équiper la compagnie avec des radios supplémentaires (4 radios 7800.-) + engagement prévu de nouveaux pompiers pour parer aux départs à la retraite prévus (augmentation des postes d~30%)

16 Protection civile : rien de marquant

M. Jaccard ajoute que la commission a donné une suite favorable, étant donné qu'il s'agit d'un service assumé en partie par la commune. Validation du principe.

21.80 Ecoles - Accueil de jour : subvention resto scolaire « les Cuicuis » -3'500.-, car plusieurs familles nouvelles cotisent.

21.91.311 Acquisition matériel : - 13'000.- Achat en 2019 de tableaux interactifs, pupitres, chaises. Aujourd'hui le stock est suffisant. Puis, pas de promotions scolaires, donc -26'000

32.31 Culture : -20'000.- car pas de 1^{er} août et acquisition matériel + divers + 4'000.- (verres consignés réutilisables)

M. Staub propose de remettre au budget 6000.- pour acheter des œuvres d'art d'artistes du village. Poste supprimé l'an passé.

M. Farner ajoute que le but serait aussi de créer un patrimoine culturel. **Mme Dougoud** demande qui décidera du choix ? **Le Président** répond qu'il faudra organiser un comité de consultation pour l'achat des œuvres.

M. Jaccard estime pour sa part que le budget culture n'est pas vraiment « culturel » avec les postes manifestations et fêtes. Il n'est pas favorable à l'achat d'œuvres à

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

suspendre aux murs de la Mairie, mais serait favorable à un budget plus conséquent pour la dimension culturelle.

M. Farner propose d'utiliser le budget 1 x sur 2, en alternance avec le 1^{er} août.

M. Grept considère qu'il s'agit sous cette forme d'une subvention d'artistes déguisée. Il préférerait donc un soutien à des manifestations (expos, rencontres, performances, etc...)

M. Jaccard estime qu'il s'agit d'un vrai débat, il répète que si la volonté est de soutenir la culture, il faut avoir le courage d'investir de l'argent en valorisant des événements plus culturels que des fêtes ou manifestations. Il serait donc favorable à une valorisation régulière, hors acquisitions.

Le Président propose alors de voter sur le principe d'une somme de CHF 6'000.- à porter au budget pour la culture au sens large.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, moins 1 voix.

3410.20.426 Participation sortie de ski : 2000.- car inutile de gonfler des prévisions de recettes de ce type.

34.20 Loisirs : - 6'000.- Achat en 2019 de potelets pour ~CHF 2'000.-, non renouvelé

34.20. 311.10 : -43'000.- 2019 bancs de la Mairie ~-25'000.- + nouveau panneau d'affichage prévu + bacs à fleurs, non renouvelé

Entretien place zone détente : 25'000.- vs 31'000.-budget 2019, car réfection des barrières le long du stade de foot à changer en 2019 (~6000)

Mme Dougoud demande si pour Entretien place de jeux Mairie, le revêtement est compris ?

54. Subvention aide sociale suisse : +2'000.- Résultat de la dissolution du Fonds de bienfaisance comme discuté et voté

61.50.311.10 Acquisitions machines, matériel : -4'000.- achat souffleuses électriques an passé, mais prévu achat d'une tondeuse (2'500) + quelques panneaux de signalisation

61.50.313 Prestations services de tiers : + 4'000.- barrière douane, ~900.- mensuel actuellement pour l'ouverture de la barrière. Cherchons nouveau prestataire éventuellement en raison des horaires qui ne sont pas respectés à l'ouverture

Entretien des routes : -15'000.- réfection de certains chemins repoussés, budgets pas renouvelés.

61.50. 330.04 Amortissements : -8500.- L'objet est totalement amorti.

62.90 Subvention Abo TPG : +1'500.- (démographie)

7100.00.314.40 Fontaine : -23'000.- travaux de rénovation du toit vont bientôt commencer, mais des travaux de maçonnerie sont à prévoir pour ~5'000.-

72.06 : Loyer FIA, communiqué

73.01.314.30 : entretien de la déchetterie : +1000.- pour nettoyer les containers des déchets bio

77.10 Cimetière entretien : -7'500.- Crépi à refaire, prévu pour fin de l'année

87.10 Redevances SI : 32'000.-

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

Fiscalité : 9100.00.318 et ss. : tous ces chiffres nous sont communiqués. Une moyenne sur 3 ans a été faite pour inscrire au budget.

Frais de perception du centime additionnel : 3% de la masse des revenus estimés (+ 29'000), difficile à anticiper

Recettes : impôts revenus PP (centime à 46) x 31'020, soit 1'426'920.-, en hausse de 185'242.-.

Impôts sur les prestations en capital : 13'384.-

Impôts sur la fortune des PP : 323'381.- soit + 31'000.-

Impôts à la source PP : + 2'000.- à 70'978.-

Impôts bénéfice des PM : + 5934.- à 7'683.-

Fonds péréquation PM : +152'715.-, soit -29'500.- par rapport au budget 2019.

91.460 Compensation verticale (nouveau) : recette de 13'611.- Communiqué par le SAFCO

92.360.90 Compensation financière communes frontalières : -3433.- à 19'672.-

9300.00.36227 Péréquation financière intercommunale : + 152'585.-

Immeubles : 9630... : les chiffres présentés ont été discutés avec la Régie

Mme Dougoud revient sur l'état des fenêtres de l'école dont les boiseries extérieures sont en très mauvais état. Elle a signalé cet état de fait à plusieurs reprises à la régie et en commission.

Le Président suggère qu'une fois, en commission, un tour des bâtiments soit réalisé. Mais un signalement à la régie est à faire en priorité.

M. Revillet rappelle qu'il y a une somme dédiée à la rénovation dans le budget.

Mme Dougoud précise qu'elle parlait de l'école, c'est-à-dire les locaux scolaires et les appartements et que cela fait partie de l'entretien « courant » d'un bâtiment communal.

Le Président pense donc qu'il faudra inscrire une ligne au budget en tant que propriétaire.

M. Jaccard indique que cette ligne devrait être introduite sur la base d'une estimation ou alors devra faire l'objet d'un crédit complémentaire futur.

M. Florez demandera à G. Fontaine de s'en occuper pour avoir un devis et pouvoir budgéter.

9630.02 Amortissement école : -10'800.- Il s'agit d'un remboursement de dettes et non d'un amortissement, ceci a donc été corrigé. Cela passe par le bilan depuis cette année déjà et non plus par le budget.

Retour au point 0120.313.02 : Frais adm. émoluments : cadeaux de départ, exécutif : **M. Jaccard** confirme que cette ligne avait retenu l'attention de la commission pour savoir s'il fallait remettre en question ces postes existants.

M. Grept précise qu'il s'agit d'indemnités de départ de l'exécutif. Il s'agit probablement d'une pratique remontant à une période où il n'y avait pas de salaire tel que fixé par l'ACG. La question s'est donc posée de la légitimité pour une indemnité de départ à l'exécutif ? La réponse a été que c'était envisageable. Pour info, le montant est de 2000.- par élu sortant. Au budget 31.300.02 : 6000.- inscrits.

Le Président indique qu'historiquement était prévu 1000.- par législature pour les

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

sortants. Il propose donc 2000.- par élu sortant au sein de l'exécutif, indépendamment du nombre de législatures effectuées. La commission en a discuté et a donné une suite favorable.

M. Jaccard ajoute un 2^e sujet connexe, à savoir le voyage de l'exécutif. A priori, ceci est adopté par toutes les communes, avec pour but d'établir des liens inter- communes, à la condition d'effectuer le voyage.

Un accord général pour le maintien de ces deux objets dans le budget 2020 est confirmé.

M. Revillet conclut en rappelant que par rapport au budget présenté CHF 6'000.- seront rajoutés pour les œuvres d'art et que la recette du loyer pour le gîte sera supprimée étant donné le départ possible du locataire actuel.

3. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 684'000.00 destiné à la construction de deux immeubles de logements communaux

Le Président rappelle que chacun a reçu la délibération avec l'OJ et une explication doit être apportée par **M. Revillet**.

M. Revillet explique que dans le cadre de la construction des immeubles route de Soral 300 & 302, 3 délibérations avaient été adoptées : 2 en 2014 (CHF 600'000.- et CHF 163'748.70) et 1 votée le 11.05.2015 (CHF 6'500'000.-), soit un total des crédits votés de CHF 7'263'748.70. M. Revillet précise que les devis des architectes ont été respectés, puisque que le devis initial qui se montait à CHF 7'592'000.- a été finalement révisé à 7'742'300.-. Lors du bouclage des comptes de dépenses prévues par les architectes, le coût de réalisation s'est monté à CHF 7'783'021.50 soit environ CHF 40'000.- de plus que prévu. Il précise que dans le cadre de la réalisation de ces immeubles, la commune a eu des charges qui ne rentraient pas dans le devis des architectes et certaines non prévues comme des frais d'avocats (maître d'œuvre qui a porté plainte pour un problème d'adjudication CHF 16'000.- + autres dépenses des SIG, Etat de Genève, assurance de chantier, etc... pour un montant d'environ 163'000.-). Le coût total de réalisation se monte donc à CHF 7'946'770.19, soit CHF 683'021.49 de plus que le total des crédits votés. Le problème vient donc de la délibération de CHF 6'500'000.- qui correspond à la ligne de crédit négociée avec la BCGe. M. Revillet n'a pas d'explication relative à cette délibération étant donné qu'elle a été rédigée quelques mois avant son entrée en fonction. M. Revillet rappelle que dans le cadre de la construction des immeubles, la commune a reçu une subvention d'investissement d'environ CHF 700'000.-, il pense que celle-ci a probablement été déduite des coûts totaux dans le calcul du 3^{ème} montant à voter. Ceci n'est toutefois pas correct et ce qui implique le vote d'un crédit d'engagement complémentaire. Il

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

termine en rappelant que l'élément principal a été respecté, à savoir le devis des architectes.

R. Florez conclut donc qu'aujourd'hui cette délibération doit être corrigée et c'est à vous qu'elle est proposée.

M. Revillet ajoute que le SAFCO l'a contacté fin 2018 afin de voter ce crédit d'engagement complémentaire et qu'il allait le faire courant 2019 puisque nous étions dans l'attente d'une seule facture qui concernait la clé de répartition pour les frais de chauffage. Nous devons donc voter un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 684'000.-.

Le Président demande si tout est clair et dans l'affirmative, il propose de lire la délibération et de passer au vote.

La délibération N°5 / 2019 est acceptée à l'unanimité.

4. Communications de l'exécutif

Revue – choix de la date

Mme Jaggi propose plusieurs dates et c'est le **8.12.2019** qui est choisi, (avec conjoint).

Dates des séances du CM 2020

03.02.20, 09.03.20, 27.04.20 (présentation comptes), 11.05.20 (approbation comptes)

5. Propositions et questions individuelles

M. Farner distribue la proposition pour le voyage de fin de législature des 1,2 et 3 mai. Train des glaciers. Deux variantes, excellence ou 2^e classe.
Il est convenu d'y réfléchir pour une décision au prochain CM.

M. Grept demande quelles sont les nouvelles concernant l'étude d'opportunité et **Mme Jaggi** répond qu'un comité technique est prévu ce vendredi.

Publicité Léman Express

M. Hafner relève que la publicité Léman express reçue cet automne avec 4 communes mises en avant Dardagny -La Plaine – Laconnex – Soral. Elles ne sont par contre ni citées dans le descriptif, ni sur le plan. Laconnex et Soral actuellement desservies par la ligne L, le trajet jusqu'à la gare (L+14) dure ~42 minutes et ces deux communes seront aussi desservies par la ligne 76 et le trajet jusqu'à la gare durera ~44 minutes. Cette ligne sera

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

intéressante pour ceux qui se rendront depuis ces 2 communes à Zimeysa, Meyrin ou Vernier. La ligne directe 63 traversant notre commune avec trajet direct jusqu'à la Croisée de Confignon ne comporte pas d'arrêt à Soral, donc pas d'intérêt pour les habitants qui subissent cependant les nuisances des passages. Pour être clair, malgré le fait que Soral soit mis en évidence sur la page de garde de cette brochure, la mise en place du Léman Express n'apportera pour l'instant aucune solution significative au problème du trafic à Soral.

M. Grept souligne que cette ligne a été mise en place, sans que l'on puisse même dire non et elle constitue une pure supercherie. C'est la réponse habituelle, Léman express, et on arrivera à la législature suivante. Et en attendant les problèmes de circulation de Soral restent non résolus, et même pas en passe de l'être...Ce Léman Express ne nous soulagera en rien du trafic pendulaire subi. Pas besoin d'attendre le 15 décembre.

Mme Jaggi relève que cette ligne 76 nous relie tout de même à La Plaine, ce qui peut être utile, même si cela ne résout pas notre problème. Quant à ce dépliant, elle estime qu'il est mal fait et qu'il n'est pas évident de savoir que cette ligne existe. **M. Hafner** précise qu'elle est sur le site des TPG, mais effectivement pas dans le dépliant.

Mme Jaggi informe donc avoir écrit que cette nouvelle ligne était très mal indiquée. Il apparaît qu'après l'envoi de ce prospectus, une conférence de presse a eu lieu et que d'autre part les TPG vont communiquer plus précisément. Par contre, si nous désirions communiquer plus spécifiquement sur cette ligne 76, il nous serait possible d'obtenir des supports pour envoi aux communiers.

Mme Dougoud garde tout de même espoir que le trafic de la zone du Mandement venant d'une partie de la Haute-Savoie sera diminué par une utilisation de cette ligne, même si cela ne résoudra pas le trafic à Soral. Pour la ZI, cela signifiera 40 mn de trajet contre 1h15 en bus.

Remise en état Haie d'arbustes

M. Hafner revient sur les haies d'arbustes devant les nouveaux immeubles et indique que cette haie endommagée par les travaux se trouve sur une bande de terrain appartenant à la Mairie. Une discussion avec l'entrepreneur sera à envisager pour la prise en compte des coûts de remise en état (?).

Mme Jaggi propose, puisqu'elle devra écrire pour remettre un panneau au début du chemin des Noyers, de demander aussi s'ils ont l'intention de remettre en état cette haie.

M. J. Fontaine signale qu'une remise en état des bords de route est prévue.

Agenda : Commission culture et Fête des aînés

M. Hafner annonce la date pour la commission culture en fin d'année : **le 11.11.19 à**

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

18H30. Puis, pour conclure, il demande si le musicien qui avait joué pour la fête des aînés, Nicolas Tankoff, pourrait être à nouveau pris pour la fête des aînés du 15.12.19. **Accepté.**

Rocher d'escalade

Mme Dougoud informe qu'il manque environ 15 prises. A priori volées. A signaler à l'assurance.

Mobilité

Mme Dougoud demande si un tout-ménage pour la nouvelle ligne qui passera par Soral est prévu ? **Mme Jaggi** indique que les TPG feront une information, mais si nous décidons de faire aussi quelque chose, elle se renseignera auprès des TPG.

Déneigement

Mme Dougoud demande si pour le trottoir qui passe devant Jo Fontaine en direction des nouveaux immeubles, il serait possible de l'inclure dans le cahier des charges des employés communaux ? **Le Président** propose de regarder avec eux directement.

Association Parents d'élèves

Mme Dougoud annonce l'arrivée des 2 futures nouvelles co-présidentes de l'Association qui entreront en fonction dès l'AG de mercredi soir : Délia Fontaine et Noémie Fernando Bujard

Salle de rythmique

J. Fontaine relaie une demande de Arnaud Chappuis pour louer la salle de rythmique les samedis après-midi pour de la boxe thaï. **Demande acceptée.**

La séance est levée à 20H57.